REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE – ÉGALITE – PAIX

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE

N° 0278
Djibouti, le 02 FEV 2010

بسم الله الرحمن الرحيم

جمهورية جيبوتي
الوحدة - المساواة - السلام

وزارة الإسكان والتعمير والبيئة والتهيئة الترابية

الوزير

رقم
جيبوتي في

A Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Fax : (49) 228 815 1999

Objet : Accord de Copenhague

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Suite à la notification adressée aux Paries le 18 janvier 2010, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de Djibouti considère que l'Accord de Copenhague comprend des avancées majeures tels que l'objectif du seuil des 2 degrés à ne pas dépasser ; la création d'un cadre spécifique pour l'adaptation ; le principe de l'enregistrement des objectifs et actions de réduction d'émissions des principaux pays émetteurs ; l'objectif d'une augmentation significative des ressources financières pour lutter contre le changement climatique, tant à court terme(30 millions de dollars US) qu'à moyen terme(100 millions de dollars à partir de 2020).

Aussi, je porte à votre attention que Djibouti souhaite être associé à l'Accord de Copenhague et vous prie de bien vouloir inclure le nom de mon pays dans la liste du chapeau dudit accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Le Ministre
République de Djibouti

Elmi Obsieh Wais